

 > Annexes Le Chalet - format : PDF - 25,34 Mb -


18/10/2019

 > Guide de lecture - format : PDF - 0,21 Mb -


18/10/2019

 > avis INAO - format : PDF - 0,06 Mb -

18/10/2019

 > avis DRAC - format : PDF - 0,08 Mb -

19/10/2019

 > AP enquête publique - format : PDF - 0,30 Mb -

19/10/2019

Commentaires

[Exporter les commentaires en csv](#)

stéphane RONDEAU a écrit

lundi 25 novembre 2019 15:51:25

enquête publique -RUP à Castelsarrasin

test

Laurent PONS a écrit

dimanche 24 novembre 2019 10:49:08

Autorisation carrière SAS RUP Groupe DENJEAN

Responsable foncier et commercial de l'Entreprise RUP Groupe DENJEAN et partie prenante de ce beau projet, il faut rappeler que l'Entreprise RUP commercialisait il y a une dizaine d'année, 1 million de tonnes de granulats depuis ses 4 installations de traitement qui se trouvaient sur le Tarn-et-Garonne: 2 sur Castelsarrasin (sur les sites de Courbiou et Trescasses), 1 sur Nohic et 1 sur Escafelens qui reste la seule en activité.

Sans oublier que le territoire supportait d'autres carrières:

- l'Entreprise CARRERE à Castelsarrasin

- l'Entreprise BOUSSAC à Merles

- l'Entreprise MGM à Bourret

et qui malheureusement aujourd'hui n'ont plus d'autorisation d'extraction sur ces sites là.

Preuve en est que le territoire a un besoin de granulats important. Ceux-ci aujourd'hui proviennent d'autres départements (Haute-Garonne, Lot et Ariège).

A noter aussi, que l'Entreprise RUP emploie une cinquantaine de salariés à temps plein qui fait d'elle un acteur économique local important aussi bien pour l'emploi sur le territoire mais aussi un partenaire pour les associations locales qu'elle subventionne selon ses moyens.

Pour conclure, je pense que ce projet est primordial pour la pérennité de cette entreprise dont le besoin de granulats sur le territoire ne cesse d'augmenter.

Bien à vous.

Carole GARRIGUES a écrit

dimanche 24 novembre 2019 10:31:21

Autorisation carrière SAS RUP Groupe DENJEAN

Salariée de l'Entreprise RUP Groupe DENJEAN depuis 5 ans suite à une reconversion professionnelle, je suis responsable du showroom de granulats décoration. Ce dépôt situé en pleine zone commerciale voit passer de plus en plus de clients pour la construction de maisons individuelles sur le territoire poussés par le développement économique de la métropole de Toulouse.

De plus, les matériaux minéraux sont de plus en plus tendance pour les aménagements des jardins aussi bien communaux que particuliers.

Ce projet me paraît opportun vu la demande grandissante d'aménagement sur le territoire local.

Commissaire enquêteur a écrit

dimanche 24 novembre 2019 10:00:13

Enquête Publique - SAS RUP-DENJEAN

Ce message est envoyé par le commissaire enquêteur afin de vérifier le bon fonctionnement de la messagerie "Réagir à cet article"

Il doit être traité comme les autres observations du public.

rup anthony a écrit

mercredi 20 novembre 2019 10:06:40

enquête publique

Cadre au sein de la société RUP depuis 19 ans , ce projet sur la commune de CASTELSARRASIN ET SAINT AIGNAN est une source d'approvisionnement en matériaux de construction pour notre localité , un projet très important pour notre société , qui permettra de pérenniser notre structure ainsi que nos emplois directs et indirects

Muriel DESBOUIGES a écrit

vendredi 15 novembre 2019 09:39:56

ENQUETE PUBLIQUE RUP-GROUPE DENJEAN

*Salariée de l'Entreprise RUP depuis 1991
(28 ans d'ancienneté) PUJS du Groupe Denjean depuis 1 an ; cette autorisation d'extraction sur les Communes de Castelmayran & Castelsarrasin permettra de pérenniser cette entreprise ainsi que la maintien des emplois pour bon nombre de salariés.
Les salariés de l'Entreprise sont uniquement des LOCAUX.*

Cordialement.

François LARUE a écrit

mercredi 13 novembre 2019 17:24:52

Autorisation carrière SAS RUP Groupe DENJEAN

*Je suis le Directeur de l'entreprise RUP suite à sa reprise par le Groupe DENJEAN fin 2018.
Je ne ferai pas de commentaire sur le projet en lui-même car l'ayant porté je suis convaincu que c'est un bon projet. Des impacts sur l'environnement minimes et un réaménagement qui prend en compte les besoins agricoles ainsi que la biodiversité à travers des aménagements notamment en zones humides.
Je souhaite seulement rappeler que chacun de nous consomme en moyenne 6 à 7 tonnes de granulats tous les ans, que plusieurs carrières ont fermé dans le département suite à l'épuisement des réserves et que pour autant nous consommons toujours autant de granulats.
Ces granulats proviennent donc d'autres sites de production qui se situent en Haute Garonne, en Ariège et dans le Lot.
La première conséquence c'est que ces matériaux arrivent plus cher sur les marchés Tarn et garonnais. En effet le coût du transport double tous les 30 à 40 kilomètres.
Par répercussion les travaux nécessaires au département coûtent plus cher et donc on en réalise moins, les enveloppes budgétaires n'étant pas extensibles. Je tiendrai le même raisonnement pour tous les travaux privés de nos concitoyens.
Autre conséquence liée cette fois à l'environnement, ces camions sur les routes dégagent au minimum du CO2 et brûlent des réserves fossiles non renouvelables.
En terme de sécurité ces trafics supplémentaires peuvent être également source d'accidentologie.
De plus les camions en circulant contribuent à user les chaussées qui devront par la suite être entretenues, ce qui consommera des granulats et aura donc un coût.
C'est le serpent qui se mord la queue.
Ce projet a une réelle vocation départementale, il est source d'économie pour tous et il est vertueux environnementalement.
C'est pourquoi je demande à ce qu'il se réalise et naturellement je donne un avis très favorable.
Respectueusement François Larue*

FAY CHRISTELLE a écrit

mardi 12 novembre 2019 17:23:43

ENQUETE PUBLIQUE RUP GROUPE DENJEAN

Salariée de l'entreprise RUP puis du Groupe Denjean depuis maintenant 7 ans en tout, l'autorisation d'extraction sur la commune de Castelsarrasin et Castelmayran permettrait à mon entreprise de continuer d'exister sur le territoire et par là même d'assurer de l'emploi à tous mes collègues.

Cordialement.

Réagir à cet article

[Services de l'Etat](#)
[Politiques publiques](#)
[Actualités](#)
[Publications](#)
[Démarches administratives](#)
[Vous êtes...](#)
[> Particulier](#)
[> Professionnel](#)
[> Collectivité](#)

[La lettre du préfet et des services de l'Etat](#)
[Plan du site](#)
[RSS](#)
[Charte Twitter @Prefet_82](#)
[Horaires et coordonnées](#)
[Mentions légales et accessibilité](#)
[Contactez-nous](#)
[Glossaire](#)
[Information sur les cookies](#)



[Informations à destination des collectivités intercommunales](#)
[Cartographie MIPYGéo](#)
[PRESSE : Espace presse](#)
[IAL : Informations Acquéreurs Locales](#)
[ICPE : Installations classées pour la protection de l'environnement](#)
[CDAC : Commission départementale d'aménagement commercial](#)
[AAE : Avis de l'autorité environnementale](#)
[RAA : Recueil des actes administratifs](#)
[MAP : Modernisation de l'action publique](#)
[IAL : Information acquéreur localaire](#)
[Termites et mèresules](#)

Tous droits réservés SIG/DILA
République Française ©
2011-2012